



COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2016

Convoqué le vendredi 25 novembre 2016

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Lepoittevin Clément

**OBJET : EXECUTION DU BUDGET 2017 DE LA REGIE DES TRANSPORTS
AVANT SON VOTE**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	Procuration
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	Procuration jusqu'à la question n° 08
MASINI Jocelyne	Procuration
PONTET Anthony	Procuration
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	Procuration
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	Procuration
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	Procuration
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	24 jusqu'à la question n° 08 puis 25
Nombre de pouvoirs	:	10 jusqu'à la question n° 08 puis 09
Absent à la séance	:	01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément à l'article L 1612.1 du C.G.C.T., lorsque le Budget Primitif n'a pas été voté, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Vu la délibération du 31 mars 2016 adoptant le Budget Primitif 2016 de la Régie des Transports,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 26 Majorité Municipale - M. Lepoittevin - **Abstentions** : M. Garella (02)/ M. Rigaud/Mme Biggi-Conti/M. Amic/M. Baldo (02), l'adopte et le convertit en délibération

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater dans les limites définies ci-dessous :

	Chapitre 21
Total Prévu 2016	412 741 €
Autorisation 2017	103 185 €

ARTICLE 2 : Que ces crédits seront inscrits dans le Budget Primitif 2017.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **13 DEC. 2016**

AFFICHEE LE : **13 DEC. 2016**

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **13 DEC. 2016**